



DECISION N° 00004 /D/PAG/UCP/CIPM/Bak/2022 DU 17 NOV 2022
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A LA REHABILITATION DE LA VOIE D'ACCES
A L'AGROPOLE DE PRODUCTION DE MAIS DE OURO-DOLE, ARRONDISSEMENT DE POLI,
DEPARTEMENT DU FARO, REGION DU NORD

FINANCEMENT : BIP Programme Agropoles, Exercice 2022

Le Coordonnateur National du Programme Agropoles,

Vu la constitution ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la loi n°2021/025 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;

Vu le décret n°2012/2274/PM du 06 août 2012 portant création du Programme Agropoles modifié et complété par le Décret n°2013/0260/PM du 22 février 2013 ;

Vu l'arrêté N°008/MINEPAT du 12 novembre 2014 portant nomination d'un Coordonnateur National à l'Unité de Coordination du Programme Agropoles ;

Vu la circulaire n°00456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;

Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert N°05/AONO/PAG/UCP/CIPM/2022 du 05 Octobre 2022 en procédure d'urgence pour la réhabilitation de la voie d'accès à l'agropole de production de maïs de Ouro-Dolé, Arrondissement de Poli, Département du Faro, Région du Nord

Considérant la lettre n°2022/026/L/MINEPAT/SG/UCP/CIPM/TJ de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Programme Agropoles en date du 11 novembre 2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er}: L'entreprise ETS MAZAR & FILS ci-après est déclarée attributaire du Marché susmentionné pour les montant et délai suivants :

Adjudicataire	Montant de l'offre TTC en FCFA	Délai
ETS MAZAR & FILS B.P: 13 048 Yaoundé Tel : 662 507 743/ 699 91 96 43/ 651 69 94 42	Trente-cinq millions cinq cent trois mille cent dix (35 503 110)	Trois (03) mois

Article 2: La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera ./-

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Président CIPM/PAG ;
- Adjudicataire ;
- Archives/Chrono.



Olafian Nga'o Balamo